



Direction des Services Techniques



LA VILLE

VOUS INFORME

STATIONNEMENT DURANT LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Madame, Monsieur,
Chers Saint-Loupiens,

Madame, Monsieur,

Les travaux d'assainissement puis de voirie viennent de débiter rue Emile Aimond.

Aussi, pour faciliter le stationnement des riverains qui ne peuvent pas rentrer leur véhicule, la mairie met à disposition un macaron de stationnement temporaire.

Celui-ci sera délivré par la police municipale, sur présentation d'une carte grise et d'un justificatif de domicile. Il sera valable dans toute la ville, le temps des travaux impactant directement votre habitation.

A cet effet, nous vous invitons à vous rendre au poste de police municipale, situé à l'angle de l'avenue Jean Rostand et du boulevard André Brémont, du lundi au vendredi, de 8h à 19h – tél. : 01 39 32 15 55. Une tolérance sur l'affichage du disque sera appliquée jusqu'à fin août pour vous laisser le temps de récupérer votre badge.

Attention, ce macaron sera limité dans le temps et ne vous autorisera pas à vous garer sur des lignes jaunes ou autres stationnements interdits, ainsi que sur les arrêts et déposes minute (situés le long de la place de la Mairie, devant les commerçants, écoles...).

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-après le phasage des travaux pour l'assainissement. J'attire votre attention sur le fait que celui-ci n'est pas figé et qu'il peut évoluer en fonction des aléas ou de l'avancement des travaux.

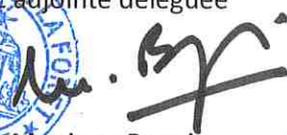
- Rue Emile Aimond (de la rue du Général de Gaulle à la rue du Maréchal Gallieni) : du 21 juillet au 14 août
- Rue Emile Aimond (de la rue du Maréchal Gallieni à la rue du Général Leclerc) : du 15 août au 05 septembre
- Rue du Maréchal Gallieni (partie en impasse jusqu'à la rue Emile Aimond) : du 8 au 26 septembre
- Rue de la Paix (de la rue Emile Aimond à la rue Denière) : du 29 septembre au 17 octobre
- Rue de la Paix (de la rue Denière à la rue Jeanne d'Arc) : du 20 octobre au 21 novembre
- Rue Jeanne d'Arc : du 24 novembre au 19 décembre
- Rue de la Paix (de la rue Jeanne d'arc à la rue de Boissy) : du 05 janvier au 03 février 2026

Je vous remercie par avance de votre patience et de votre compréhension.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le 22 juillet 2025

Pour le Maire
Adjointe déléguée



Monique Baquin

